

#251 «Heureux ce serviteur que son maître, en arrivant, trouvera en train de servir !»

Lors des messages précédents, je vous parlais de plusieurs sacrements et nous étions arrivés au sacrement de l'ordre. Celui-ci est donné aux évêques qui sont successeurs des apôtres au sein de l'Église. Ils s'entourent des prêtres comme premiers collaborateurs et aussi des diacres qui se mettent au service des communautés.

Aussi, j'aimerais parler de ces diacres. Le diacre reçoit la vocation sacramentelle de rendre présente la figure du Christ serviteur, afin que soit honorée la royauté du Christ qui s'exprime par le service des frères et par cette parole qu'il prononce après avoir lavé les pieds de ses apôtres : « si donc moi, le Seigneur et le Maître, je vous ai lavé les pieds, vous aussi, vous devez vous laver les pieds les uns aux autres. C'est un exemple que je vous ai donné afin que vous fassiez, vous aussi, comme j'ai fait pour vous » (Jn 13,14-15). Aujourd'hui ces hommes sont soit diacres en vue du sacerdoce, soit diacres permanents. Tous les chrétiens deviennent par amour des serviteurs de leurs frères. « Heureux ces serviteurs-là que le maître, à son arrivée, trouvera en train de veiller. Amen, je vous le dis : c'est lui qui, la ceinture autour des reins, les fera prendre place à table et passera pour les servir. » (Lc 12,37). Le diacre incarne particulièrement la figure du Christ serviteur notamment par la prédication de la Parole et certains sacrements.

Dans la Bible, on retrouve cette belle figure du serviteur dans l'attitude du bon samaritain qui soigne l'homme blessé, de Marthe qui prépare le repas de Jésus et des apôtres, des hommes qui apportent leur ami grabataire devant Jésus en ouvrant le toit de la maison, des disciples qui distribuent la nourriture à la foule affamée, de Simon de Cyrène qui porte la croix de Jésus, de Véronique qui essuie le visage du Christ sur le chemin du calvaire. Ces gestes de services sont complétés par la prédication de la parole car « l'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu » (Mt 4,4). Dans les Actes des apôtres, c'est lorsque les veuves de langue grecque étaient délaissées que fut décidé par la communauté de prier et de choisir des hommes pour le service des

tables et des pauvres, les apôtres ayant affirmé que leur mission était la prière et la prédication. On en choisit sept dont saint Étienne « homme rempli de foi et d'Esprit Saint » (Ac 6, 5) qui sera le premier martyr pour Jésus devenu saint patron des diacres permanents. Un peu plus tard, on trouve la belle figure du diacre saint Laurent, serviteur du pape Sixte II qui meurt martyr en 258 à Rome. Cependant aujourd'hui, le saint patron des diacres dans notre diocèse de Chartres est saint Gilduin (+ 1077) déclaré par Monseigneur Raoul Harsouët, évêque de Chartres, « Patron et protecteur des pèlerins de Notre-Dame de Chartres. »

Ainsi le diacre exerce ce service par ses actes concrets d'entraide et de partage et par sa prédication aux personnes assoiffées d'entendre la bonne nouvelle. Certes donner à manger aux affamés est une nécessité et l'Église s'y emploie notamment par les paroisses et surtout les associations dédiées à la solidarité. Mais comme le disait Philippe un compagnon de rue du père Patrick Giros, fondateur de « aux captifs la libération », lors de ses funérailles : « ce n'est pas parce qu'un homme vit à la marge et qu'il y reste qu'il n'a pas le droit au Christ ! » Annoncer et donner accès au Christ par l'Évangile est un besoin que le diacre prend en charge par sa proximité avec ceux et celles qui vivent marginalisés. Le diacre ne célèbre ni les confirmations, ni le sacrement de réconciliation, ni l'eucharistie, mais il préside aux funérailles et surtout confère le sacrement du baptême et bénit les mariages catholiques. C'est un atout précieux dans une communauté paroissiale car il rappelle que l'accueil de tous et des pauvres n'est pas réservé à des spécialistes, mais est le lot commun pour tous baptisés. Par son exemple et ses œuvres, il encourage sa communauté à vivre la parole de Jésus « tout ce que vous aurez fait aux plus petits d'entre les miens, c'est à moi que vous l'aurez fait » (Mt 25,40).

Un homme marié peut devenir diacre permanent à l'appel de son évêque et avec l'accord de son épouse. Saint Paul dit qu'il est nécessaire qu'il soit l'époux d'une seule femme et qu'il jouisse d'une bonne réputation au sein de sa communauté. Il sera bon que les enfants comprennent l'engagement de leur papa et y consentent. Ce sacrement qu'il reçoit définitivement est célébré en plus du sacrement du mariage, mais la vocation conjugale demeure première car elle est le premier chemin de la communion et de la promesse en vue de l'éternité. Si on peut être diacre dès 25 ans pour un homme célibataire qui consent à le rester ou 35 ans pour un homme marié, beaucoup déploient leurs talents lors de leur retraite civile. On comprend alors que la disponibilité des diacres diffère en fonction de

leurs activités professionnelles, de leur famille et de leur retraite. Le cœur de leur vocation sera d'abord dans l'être diacre plus que le faire. La présence charitable de cet homme au sein de sa communauté, par son accueil, ses gestes d'aide, ses paroles emplies de bonté et d'encouragement associée à son expérience de vie familiale et professionnelle fait de lui un homme précieux. Beaucoup de personnes lui reconnaissent une proximité et sont touchées par le sentiment d'être compris par celui qui vit comme eux au sein de la société civile.

En Eure & Loir, une trentaine de diacres permanents sont à notre service. D'autres s'y préparent et le parcours de formation est proposé par la province ecclésiastique du Centre Val de Loire, souvent sous forme de module et de week-end. Ainsi naît une fraternité diaconale entretenue toute la vie par des rencontres régulières et encourageantes pour vivre pleinement ce ministère. Quels hommes pourront être appelés ? Des hommes investis et priants, des hommes chez qui se perçoit le sens du service, la générosité du cœur, la bonté envers les plus fragiles. Tout fidèle catholique peut prendre l'initiative de parler au curé de sa paroisse, avec une grande discrétion, s'il pense qu'un paroissien serait apte en vue de commencer un chemin de formation. Après discernement, le curé pourra proposer de commencer la formation en vue du diaconat.

Nous parlions de sainteté dans le dernier message, le diacre est un témoin pour soutenir le chemin de sainteté des fidèles de sa communauté sachant que nul ne peut être saint sans s'abandonner à la toute puissance de la grâce divine et sans s'ouvrir aux besoins de ses frères et sœurs en humanité. Le diacre par sa présence, humblement, garde les chrétiens en éveil quant aux attentes des pauvres qu'il sait écouter et consoler.

Prions ensemble en ces jours afin que notre Église fondée sur le Christ, Verbe divin fait chair qui s'est abaissé vers l'humanité en souffrance à cause du péché des hommes et de la violence de certains soit signe de l'amour de don et de tendresse, face aux guerres que mènent certains. « Heureux les artisans de paix, le royaume de Dieu est à eux. » Demandons l'intercession de saint Gilduin en usant d'une prière ancienne :

« Ô Bienheureux Gilduin, vous qui, dans un siècle de relâchement pour l'Église, et notamment l'Église de Chartres où vous êtes honoré, avez donné l'exemple des plus hautes vertus de foi, de détachement, de régularité, de mépris des hommes, de pureté, de piété, d'attachement à la sainte liturgie et d'amour des études.

Attirez par votre exemple des jeunes de nos campagnes et de nos cités au service de Dieu, de l'Église, des âmes, et aidez-les à persévérer. Secourez l'Église de notre temps pour qu'elle réalise toujours sa mission de salut. Bénissez notre Saint Père le Pape, les évêques et les prêtres, et tout le peuple de Dieu. Amen !